



L'Observatoire Economique et Social

Prestations d'accueil du jeune enfant au régime agricole entre 2010 et 2017

Baisse du nombre de familles bénéficiaires mais légère hausse des dépenses entre 2010 et 2017.

Fin décembre 2017, 62 000 familles perçoivent au moins une prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), dont 73 % au régime des salariés et 27 % au régime des non-salariés agricoles.

Entre 2010 et 2017, au régime agricole, le nombre de familles bénéficiaires de la Paje a baissé de 1,0 % en moyenne annuelle. Cette diminution est portée par l'ensemble des composantes, à l'exception du complément de libre choix du mode de garde (CMG) qui a progressé de 1,0 %. Plusieurs facteurs expliquent cette diminution : des effets démographiques liés à la baisse du nombre de naissances, des modifications réglementaires dont l'obligation nouvelle de partage des droits entre parents pour la prestation partagée de l'éducation de l'enfant (Prepare).

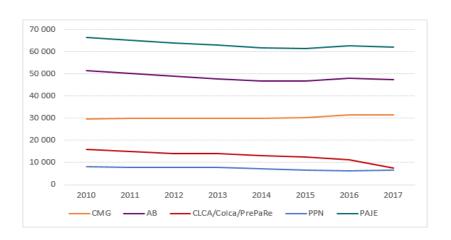
Les dépenses de la Paje s'élèvent à 394,6 millions d'euros en 2017. Elles progressent de 0,3 % en moyenne annuelle sur la période.



Fin décembre 2017, les caisses de la MSA ont versé au moins une prestation de la Paje à 62 144 familles allocataires relevant du régime agricole (graphique 1), un effectif en baisse de 1,2 % par rapport à 2016. Entre 2010 et 2017, les effectifs diminuent de 1,0 % en moyenne annuelle.

GRAPHIQUE 1

EVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLES BENEFICIAIRES DE LA PAJE



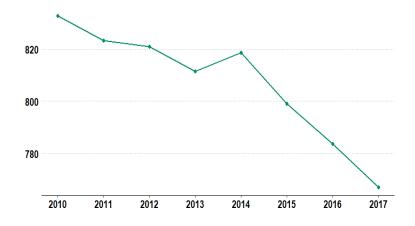
Champ: France métropolitaine et Saint-Barthélemy

Source: MSA

Cette baisse résulte en partie de la diminution du nombre de naissances en France (graphique 2), qui impacte également les familles affiliées au régime agricole.

GRAPHIQUE 2

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE NAISSANCE EN FRANCE (EN MILLIERS)



Champ: France métropolitaine, enfants nés vivants

Source: Insee, RNIPP1

Les femmes représentent 55 % des allocataires au régime agricole.

Au régime des salariés agricoles, deux tiers des allocataires sont des femmes, dont l'âge médian est de 32 ans. Les hommes allocataires sont légèrement plus âgés, leur âge médian étant de 34 ans. Au régime des non-salariés agricoles, trois allocataires sur quatre sont des hommes. Les allocataires non-salariés agricoles sont légèrement plus âgés que ceux du régime des salariés agricoles (âges médians de 34 ans et 33 ans respectivement).

L'année 2016 marque une rupture dans l'évolution des effectifs de la Paje. En effet, le nombre de familles bénéficiaires augmente en 2016 après cinq années successives de baisse. L'année 2016 est marquée par la mise en place de la protection universelle maladie (Puma) et de la prime d'activité (PPA). Ces deux dispositifs ont eu pour effet de maintenir des familles au sein de la MSA et/ou de faire entrer de nouvelles. Désormais, avec la Puma, la durée de prise en charge des frais de santé est illimitée (la seule condition étant une condition de résidence). Les

¹ - Répertoire national d'identification des personnes physiques

familles qui devaient sortir du régime agricole en cas de perte de leur activité professionnelle, y sont donc maintenues, avec leurs ayants droit. La PPA a remplacé le RSA activité et la prime pour l'emploi (PPE). Sa mise en place a généré un afflux d'allocataires qui bénéficiaient uniquement de la PPE, en plus des transferts de la Caf pour les non-salariés agricoles en couple pour lesquels la MSA gère les demandes de RSA et PPA.

UNE EVOLUTION DIFFERENCIEE SELON LE TYPE DE PRESTATION

Si le nombre de familles bénéficiaires de la Paje diminue continûment depuis 2010, cette baisse est contrastée selon le type de prestation. En effet, les effectifs de l'allocation de base (AB), de la prime à la naissance ou à l'adoption (PPN) et des compléments de libre choix d'activité (CLCA) baissent entre 2010 et 2017.

En revanche, ceux du complément de libre choix du mode de garde (CMG) augmentent régulièrement sur la période. Le nombre de familles bénéficiaires du CMG passe, en effet, de 29 515 en 2010 à 31 570 en 2017, soit une progression de 7,0 % sur la période, et une augmentation de 0,5% par rapport à 2016. Cette évolution est liée à un recours dynamique des allocataires du régime des non-salariés agricoles à partir de 2015.

Le CLCA est la prestation pour laquelle les effectifs diminuent le plus. Le nombre de familles bénéficiaires s'établit à 7340 en 2017, soit une chute de plus de la moitié par rapport à 2010. Sur la période 2010-2017, la décroissance annuelle moyenne est de 10,5 %.

La baisse du nombre de familles bénéficiaires du CLCA couplée à l'augmentation des effectifs du CMG traduisent un changement du mode de garde choisi par les familles. Celles-ci privilégient ainsi la garde des enfants par les assistantes maternelles ou à domicile plutôt que de cesser leur activité professionnelle. Chaque année, davantage de familles basculent du CLCA vers le CMG que l'inverse. En 2017, le nombre de familles qui transitent du CLCA au CMG correspond au double et celles qui migrent en sens inverse (tableau 1).

TABLEAU 1

FAMILLES BASCULANT ENTRE CMG ET CLCA

2017							
					Nouvelles		
		CLCA	CLCA et CMG	CMG	entrantes	Total	
	CLCA	1314	184	865	4589	6952	
2016	CLCA et CMG	45	816	2337	1028	4226	
	CMG	326	947	16801	9106	27180	
	Nouvelles						
	entrantes	2653	1068	8550		12271	
	Total	4338	3015	28553	14723	50629	

	CLCA	CLCA et CMG		Nouvelles entrantes
Parmi les 7 535	CLCA	CLCA EL CITO	Cirio	citiantes
1				
bénéficiaires de				
CLCLA/Colca/PrePaRe en				
2017	17,9%	41,6%	4,4%	36,1%
Parmi les 31 568				
bénéficiaires de CMG en				
2017	2,7%	17,0%	53,2%	27,1%

Champ: France métropolitaine et Saint-Barthélemy

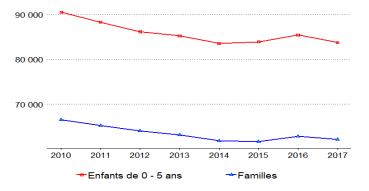
Source: MSA

FAMILLES ET ENFANTS: MEME DYNAMIQUE

L'évolution du nombre de familles bénéficiaires des composantes de la Paje au régime agricole concorde avec celle des enfants de moins de 6 ans vivant dans ces familles (graphique 3).

GRAPHIQUE 3

ÉVOLUTION DU NOMBRE FAMILLES BENEFICIAIRES DE LA PAJE ET DU NOMBRE D'ENFANTS
DE MOINS DE 6 ANS VIVANT DANS CES FAMILLES



<u>Champ</u>: France métropolitaine et Saint-Barthélemy

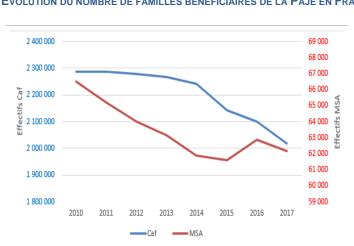
Source: MSA

En 2017, le nombre d'enfants de moins de 6 ans vivant dans des familles bénéficiaires de la Paje décroit de 2,0 % par rapport à 2016, faisant suite à deux années de hausse. Il décroit de 1,1 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2017.

Comme pour les familles, la baisse du nombre d'enfants de moins de 6 ans concernés par les prestations de la Paje diminuent en lien avec la baisse des prestations pour CLCA. En effet, 4 430 enfants de moins de 3 ans vivent dans des familles bénéficiaires du CLCA en 2017, en baisse de plus de la moitié par rapport à 2010.

Régime agricole et régime général : même tendance hors 2016

Le nombre de familles bénéficiaires de la Paje tous régimes (Caf et MSA) passe de 2,35 millions en 2010 à 2,08 millions en 2017, soit une baisse moyenne annuelle de 2,2 %. Dans l'ensemble, sur la période 2010-2015, le régime général et le régime agricole enregistrent tous deux une évolution à la baisse (graphique 4).



Graphique 4
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLES BENEFICIAIRES DE LA PAJE EN FRANCE

<u>Champ</u>: France entière

Source: MSA et Caf

Une forte baisse des effectifs au régime des non-salariés agricoles

La baisse des effectifs de la Paje est portée par le régime des non-salariés agricoles. En effet, la diminution annuelle moyenne est quinze fois plus élevée chez les non-salariés (annexe 1).

La tendance est à la baisse au régime des salariés agricoles à l'exception de l'année 2016 où les effectifs se stabilisent. L'évolution chez les non-salariés masque une forte disparité entre les années. En effet, la tendance est fortement baissière entre 2010 et 2015 alors que les effectifs augmentent en 2016 (+ 13,8 %) et en 2017 (+ 2,42 %).

Les dépenses de la Paje progressent modérément

Les dépenses de prestations légales consacrées à la petite enfance s'élèvent à 394,6 millions d'euros en 2017 au régime agricole². Elles représentent près de 40 % du Fonds national des prestations familiales (FNPF) au régime agricole et 38 % au régime général. Elles contribuent à compenser les coûts d'entretien des enfants à naître ou en bas âge et à favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. Elles augmentent pour la deuxième année consécutive, et rompent avec les baisses enregistrées en 2014 et 2015 (graphique 5). L'évolution annuelle moyenne des dépenses de la Paje s'établit à + 0,3 % entre 2010 et 2017.

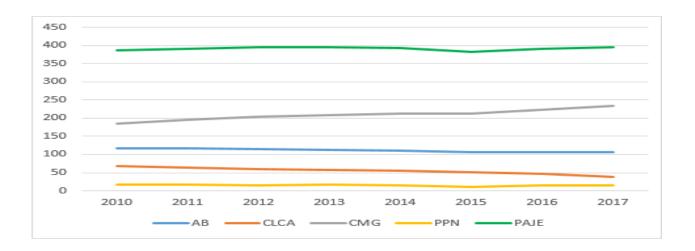
Ces dépenses progressent de 0,8 % entre 2016 et 2017. Cette évolution est portée par la croissance dynamique du régime des non-salariés agricoles (+ 8,8 %) et un repli observé au régime des salariés. Elle s'explique principalement par la forte croissance des dépenses du CMG. Ces dernières augmentent de 5,5 % pour s'établir à 234,7 millions d'euros, en lien avec la légère hausse du nombre de familles bénéficiaires (+ 0,5 %). Les dépenses du CMG augmentent de 50 millions d'euros entre 2010 et 2017, soit une progression de 3,5 % en moyenne annuelle, en lien avec l'évolution des effectifs. Elles représentent environ 60 % des dépenses de la Paje en 2017.

² - Les dépenses de la Paje au régime général s'élèvent à 11,1 milliards d'euros en 2017.

Concernant la prime à la naissance ou à l'adoption, le calendrier de versement de cette prestation a été décalé de plusieurs mois au 1er janvier 2015. Elle est désormais versée au deuxième mois suivant la naissance de l'enfant, alors que le versement avait lieu au septième mois de grossesse avant la réforme. La forte croissance entre 2015 et 2016 (+ 40,3 % contre + 52,9 % au régime général) est dont liée à cette réforme. En effet, des familles qui auraient dû bénéficier de la prestation de 2015, ont finalement été payées en 2016. D'où un report d'une année. L'effet se neutralise par la suite. Les dépenses augmentent de 1,5 % en 2017, soutenues par la Puma, dans un contexte de baisse des naissances.

Graphique 5

ÉVOLUTION DES DEPENSES DE LA PAJE ENTRE 2010 ET 2017 (EN MILLIONS D'EUROS)



Champ: France métropolitaine et Saint-Barthélemy

Source: MSA

Les dépenses du CLCA chutent de près de 20 % en 2017 pour s'établir à 37,5 millions d'euros ; une évolution qui s'explique par un moindre recours à la prestation ainsi que par une réduction de la durée de versement en raison de la condition de partage entre les deux parents. Mise en place au 1er janvier 2015, la PrePaRe se substitue au CLCA progressivement pour les naissances à compter de cette date. Si les conditions d'activité et les montants ne changent pas par rapport au CLCA, les durées selon le rang de l'enfant ainsi que l'obligation de partage entre les deux parents pour pouvoir bénéficier de la durée maximale de versement font figure de nouveautés. Concernant les couples parents de deux enfants ou plus, la durée du droit est limitée à 24 mois pour chaque parent dans la limite des trois ans du dernier enfant. Les familles entrées dans la PrePaRe pour un enfant né en 2015, sortent massivement du dispositif en 2017 car très peu de couples partagent la prestation pour arriver au mois précédent le troisième anniversaire de l'enfant comme c'était le cas pour le CLCA. C'est pourquoi, les familles sortent du dispositif et/ou recourent au CMG.

Par ailleurs, les dépenses de l'AB diminuent de 0,1 % et contribuent au ralentissement de la croissance des dépenses de la Paje, en lien avec le recul du nombre de familles bénéficiaires de cette prestation (- 1,3 %). La diminution des effectifs est pour partie expliquée par la baisse de la natalité et pour partie liée au recul du nombre de familles éligibles en raison de la baisse des plafonds issue de la mesure LFSS 2014.

Au régime des salariés agricoles, les dépenses versées au titre de la Paje baissent pour la quatrième année consécutive. Cette évolution est davantage portée par le CLCA; la diminution des dépenses du CLCA étant en phase avec l'évolution des effectifs (annexe 2).

Les dépenses de la Paje au régime des non-salariées agricoles augmentent en 2016 et en 2017 après trois années consécutives de baisse (annexe 3).

 Image: Control of the control of the

Méthodes

Le rythme moyen ou taux de croissance moyen (TCAM) sert à calculer une variation moyenne sur plusieurs périodes et est exprimé en pourcentage.

TCAM =
$$\left(\left(\frac{valeur\ d'arriv\'ee}{valeur\ de\ d\'epart} \right) \left(\frac{1}{nombre\ de\ p\'eriodes} \right) \right) \times 100-100$$

Définitions

L'article 60 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la Sécurité Sociale a instauré une nouvelle prestation familiale : la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

La Paje a pour objet d'une part, de permettre de faire face aux dépenses liées à l'arrivée de l'enfant et d'autre part, de concilier vie professionnelle et vie familiale. Elle est attribuée aux parents ou à toute personne qui assume la charge d'un enfant né, accueilli ou adopté et comprend plusieurs composantes :

- La prime à la naissance ou à l'adoption (PPN) permet de faire face aux premières dépenses liées à l'arrivée d'un ou plusieurs enfant(s). Si les ressources ne dépassent pas un certain plafond, elle sera versée en une seule fois.
- L'allocation de base (PAB) aide à assurer les dépenses liées à l'éducation de(s) enfant(s). Si les ressources ne dépassent pas un certain plafond, elle sera versée chaque mois jusqu'aux trois ans de l'enfant (s) ou pendant 36 mois en cas d'adoption dans la limite des 20 ans de l'enfant.
- Le complément de libre choix du mode de garde (CMG) est versé en cas d'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le) ou d'une garde à domicile. Il consiste en une prise en charge partielle de la rémunération versée et une prise en charge totale ou partielle des cotisations sociales. Il peut aussi être versé en cas de recours à une structure habilitée mettant ces professionnels à disposition.
- Le complément libre choix d'activité (CLCA) est une aide attribuée en cas d'arrêt ou de réduction d'activité pour élever le(s) enfant(s). Selon le nombre d'enfants à charge, la durée de versement varie.
- Le complément optionnel libre choix d'activité peut être attribué si la personne a au moins trois enfants dont l'un est âgé de moins d'un an et si elle ne travaille plus ou interrompe son activité professionnelle. Dans ce cas, elle a le choix entre le complément de libre choix d'activité et le complément optionnel de libre choix d'activité. Le montant de ce dernier est plus important que celui du complément de libre choix d'activité, mais sa durée est plus courte (un an maximum).
- La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) est une prestation qui permet à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans.

Télécharger les données au format Excel :

Sigles cités

AB: Allocation de base.

Caf: Caisse d'allocations familiales.

CLCA: Complément de libre choix d'activité.

CMG: Complément de libre choix du mode de garde.

Colca : Complément optionnel de libre choix du mode d'activité.

FNPF Fonds national des prestations familiales.

LFSS: Loi de financement de la sécurité sociale.

MSA: Mutualité sociale agricole.

NSA: Non-salariés agricoles.

Paje: Prestation d'accueil du jeune enfant

PPA: Prime d'activité

PPN: Prime à la naissance ou à l'adoption.

PrePaRe : Prestation partagée d'éducation de l'enfant.

Puma: Protection maladie universelle.

SA: Salariés agricoles.

Sources

► MSA, statistiques du régime agricole France et de Saint- Barthélémy

► Insee première, bilan démographique 2017

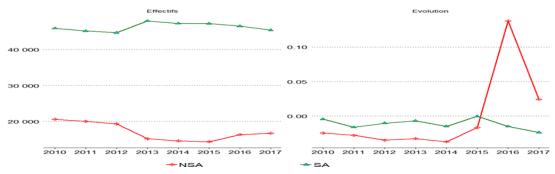
► Sylvain Papon et Catherine Beaumel, division Enquêtes et études démographiques, Insee (Insee première no 1683)

► Caf, Cafdata

► Caf, l'essentiel

Télécharger les données au format Excel :

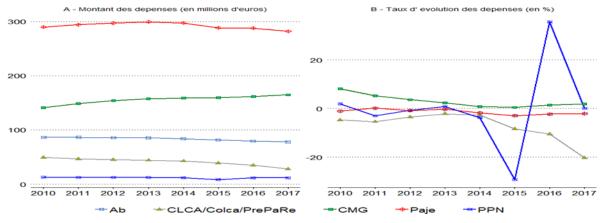
Annexe 1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FAMILLE BENEFICIAIRES DE LA PAJE SELON LE REGIME AGRICOLE



Champ: France entière

Source : MSA et Caf

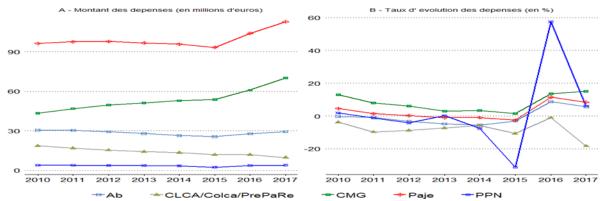
Annexe 2
ÉVOLUTION DES DEPENSES DE LA PAJE AU REGIME DES SALARIES AGRICOLES ENTRE 2010 ET 2017



Champ: France métropolitaine et Saint-Barthélemy

Source : MSA

Annexe 3
ÉVOLUTION DES DEPENSES DE LA PAJE AU REGIME DES NON-SALARIES AGRICOLES ENTRE 2010 ET 2017



Champ: France métropolitaine et Saint-Barthélemy

Source : MSA

MSA Caisse Centrale	Direction des Statistiques, des Etudes et des Fonds
19 rue de Paris	Directrice de la publication, Nadia JOUBERT - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
CS 50070	Rédacteur en chef David FOUCAUD - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
93013 Bobigny Cedex	Département Retraite-Famille-Orpa-AT : Thierry GRECH. Service Etudes ASS/Famille :JR BIYIK BIYIK
	Rédacteur : Boukary OUEDRAOGO
	Mise en forme : Marie-Claude MASTAIN
	Diffusion: Claudine GAILLARD - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
	Nadia FERKAL - ferkal.nadia@ccmsa.msa.fr

